

GILLES DE ROBIEN, DÉPUTÉ MAIRE D'AMIENS

Comment donner aux collectivités locales les moyens de leurs compétences ?

Avant de répondre à la question, il me semble important de rappeler que la pression fiscale locale française a doublé en 30 ans (3% du PIB en 1959, 6% du PIB en 1989). Cette progression est le fait du transfert des compétences de l'État vers les collectivités locales. Le budget des collectivités locales est régi par des règles strictes :

- c'est un acte de prévision qui doit respecter 7 principes : l'universalité, le principe de non affectation d'une recette à une dépense, la spécialité des dépenses, l'unité budgétaire, l'antériorité, l'annualité, l'équilibre budgétaire. C'est dans ce cadre et seulement dans ce cadre, que l'on doit se poser la question de savoir comment donner aux collectivités locales les moyens de leurs compétences.

Précisons tout d'abord qu'une compétence n'est pas une fin en soi, c'est un moyen de répondre aux besoins des citoyens. Il est préférable de parler en termes d'objectifs à atteindre et non de masses financières. Une collectivité locale a besoin de ressources mais à qui en faire supporter le financement ? Aux contribuables ? A l'État ? Par l'emprunt ? La réponse est donc politique.

- Le contribuable : la crise le permet-elle ? Les impôts locaux français sont de toute manière imparfaits car ils ne répartissent pas équitablement la pression fiscale.

- L'État : l'autonomie des collectivités locales ne leur permet pas de s'en remettre entièrement à la générosité de l'État.

- Les emprunts : c'est un relais nécessaire mais qui ne doit pas faire porter sur les générations de demain la prospérité d'aujourd'hui.

Il est pourtant nécessaire d'assumer les choix politiques promis. Pour développer l'économie, embellir le cadre de vie, former les jeunes ou rendre viable la démocratie locale, l'élu local doit exiger :

1) Que l'État assume déjà financièrement et politiquement ses propres compétences (police nationale, logement, infrastructures) dont les retards ou les absences grèvent les budgets des collectivités locales.

2) Que se développe une péréquation efficace entre collectivités locales aisées et démunies. Est-il normal que le taux de taxe professionnelle de Neuilly-sur-Seine soit de 2,89% alors qu'il est de 16,87% à Mantes-la-Jolie ? Est-il normal que le taux de taxe professionnelle de Courbevoie soit de 5,14% alors qu'il est de 14,56% à Vaulx-en-Velin ? Comment espérer dans ces conditions qu'une entreprise préfère Vaulx-en-Velin à Courbevoie ?

3) Qu'intervienne une clarification sur les compétences et des responsabilités de chacun devant l'opinion publique (le tronçonnage des compétences des écoles, collèges et lycées a un coût).

Que ce soit l'État, le contribuable ou l'emprunt qui finance le développement local, il faut trouver un moyen équitable, spatial et temporel de distribuer les ressources fiscales : l'intercommunalité, une politique volontariste

d'aménagement du territoire... doivent permettre d'harmoniser les flux, d'éviter les déséquilibres. Une réflexion approfondie sur ces questions fait régulièrement l'objet de débats comme celui d'aujourd'hui. Les fiscalistes pensent qu'une solution nationale qui consisterait à supprimer la taxe professionnelle et à la remplacer par une dotation de l'État, financée par une majoration de la TVA ne contribuerait certainement pas à la relance de notre économie.

En revanche, une départementalisation de la taxe professionnelle, l'amélioration des dispositifs de péréquation devraient pouvoir être envisagés. La fiscalité égalitaire sur l'ensemble du territoire est devenue inégalitaire. La plupart des élus souhaitent une réforme de la fiscalité locale... mais reconnaissons que l'administration fiscale est peu favorable à ce bouleversement du système. Elle croit volontiers que le meilleur impôt est un vieil impôt.

Pour conclure, je pense qu'il ne faut pas oublier que retarder toute réforme fiscale a un coût : la complexité des mécanismes obscurcit de plus en plus le débat. Ce débat est difficile mais plus que jamais nécessaire.